FORUM MÉTROPOLITAIN du GRAND PARIS

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS
05 DEC. 2022
Direction des affaires juridiques
SECRETARIAT

Paris, le 2 décembre 2022

PROCES-VERBAL

Réunion du comité syndical du Forum métropolitain du grand Paris

Jeudi 1er décembre à 18h

Date d'envoi de la convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le jeudi premier décembre, à dix-huit heures, le comité syndical du Forum métropolitain du grand Paris, s'est réuni, à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, afin de finaliser les opérations de liquidation en vue de la dissolution du Forum métropolitain du grand Paris.

Conformément à l'article 6.3 des statuts du Forum métropolitain du grand Paris, l'absence de quorum ayant été constatée à l'ouverture de la réunion du comité syndical à dix-huit heures, le président a convoqué immédiatement à nouveau le comité syndical afin qu'il siège sans condition de quorum. La réunion a donc été valablement ouverte à dix-huit heures et quinze minutes.

Etaient présents :

- Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, président du Forum métropolitain du grand Paris
- Monsieur Philippe KNUSMANN, Maire-adjoint d'Issy-les-Moulineaux, représentant le maire d'Issy-les-Moulineaux
- Monsieur François MARTINACHE, Maire-adjoint de Neuilly-Plaisance, représentant le maire de Neuilly-Plaisance

- Membres avec voix délibérative ayant donné pouvoir :

- Monsieur Jacques J.P. MARTIN, maire de Nogent-sur-Marne
- Monsieur Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers
- Madame Marie-France PARRAIN, maire de Maisons-Alfort
- Monsieur Philippe LAURENT, maire de Sceaux
- Monsieur Jean-Luc LAURENT, maire du Kremlin-Bicêtre

- Participants sans voix délibérative :

- Monsieur Guillaume CANTILLON, Directeur, Délégation générale au grand Paris, Ville de Paris

Etaient également présents, en appui à l'organisation du comité syndical, les membres suivants de la direction des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France :
- Monsieur Olivier ANDRE, directeur des affaires juridiques
- Monsieur Nicolas SACHOT, adjoint au directeur des affaires juridiques
- Madame Emilie BLEVIS, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières
- Monsieur Hugo CACHARD, chef du pôle finances locales

M. Jean-Philippe GAUTRAIS ouvre officiellement la séance afin d'examiner les cinq points à l'ordre du jour.

M. François MARTINACHE est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Les cinq projets de délibérations à l'ordre du jour sont successivement examinés.

1- Approbation du compte administratif 2021

M. Jean-Philippe GAUTRAIS présente les éléments du compte administratif 2021 contenus dans le projet de délibération.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la désignation d'un président pour l'adoption du compte administratif puisque le président du Forum métropolitain ne peut prendre part au vote.

M. Jean-Philippe GAUTRAIS quitte en conséquence la salle de réunion.

M. Philippe KNUSMANN est désigné président pour l'adoption de cette délibération. Il invite les membres présents à voter.

La délibération portant sur le compte administratif 2021 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Une fois la délibération adoptée, M. Jean-Philippe GAUTRAIS revient dans la salle de réunion.

2 - La remise gracieuse à l'Institut des Hautes Etudes des Métropoles (IHEDM)

M. Jean-Philippe GAUTRAIS présente la demande de remise gracieuse formulée par l'IHEDM d'un montant de 9 550 €.

Il invite les membres présents à voter.

La délibération portant sur la remise gracieuse à l'IHEDM est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

3 – Décision modificative n°1 pour l'année 2022

M. Jean-Philippe GAUTRAIS présente les éléments du budget supplémentaire 2022 contenus dans le projet de délibération. Cette décision modificative est proposée afin d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au budget 2022.

Il précise qu'il convient d'inscrire au budget la provision relative à l'allocation de retour à l'emploi (ARE) due au directeur général du Forum métropolitain qui fait suite à la signature d'une rupture conventionnelle. Il est proposé 92 700€ de crédits budgétaires.

Il indique que l'ARE, qui sera portée par la ville de Paris, qu'il remercie en conséquence, fera l'objet d'une contribution par l'ensemble des collectivités, et souligne que la répartition des contributions complémentaires entre les membres du Forum métropolitain figure en annexe de la délibération.

M. Jean-Philippe GAUTRAIS invite les membres présents à voter.

La délibération portant sur la décision modificative n°1 pour l'année 2022 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

4 - La répartition du patrimoine du Forum métropolitain

M. Jean-Philippe GAUTRAIS souligne que la délibération contient la proposition de répartition des biens.

M. Olivier ANDRE précise que des collectivités ont effectivement exprimé le souhait de récupérer des biens, qui sont actuellement stockés dans le parking de la préfecture.

M. Jean-Philippe GAUTRAIS invite les membres présents à voter.

La délibération portant sur la répartition du patrimoine du Forum métropolitain est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

5- La répartition du personnel

M. Jean-Philippe GAUTRAIS présente la situation des cinq agents encore rattachés, au jour de la tenue de ce comité, au Forum métropolitain du grand Paris.

S'agissant du directeur général, M. Sylvain COGNET, il précise que ce dernier a signé le 24 novembre 2022 une convention de rupture conventionnelle, ce qui signifie qu'il sort de la fonction publique territoriale.

Concernant Mme Suzie GOSSEC, adjointe administrative titulaire, M. Jean-Philippe GAUTRAIS rappelle qu'elle est actuellement en détachement à la ville de Paris et qu'elle a exprimé le souhait d'être rattachée à cette collectivité.

Concernant Mme Sara HELMI, lauréate du concours interne d'administrateur territorial, actuellement en position de détachement auprès du CNFPT depuis le 1er février 2022 pour une durée de 18 mois, M. Jean-Philippe GAUTRAIS indique qu'elle a exprimé le souhait d'être rattachée au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Concernant Mme Carine ISAMBERT, attachée territoriale titulaire, actuellement en position de détachement auprès de l'INSEE, M. Jean-Philippe GAUTRAIS précise qu'elle a exprimé le souhait d'être rattachée à la ville de Paris.

Concernant Mme Marion VERGEYLEN, attachée territoriale titulaire, en disponibilité depuis le 1er février 2019 et renouvelée depuis le 1er février 2022 pour une durée de 5 ans, actuellement directrice générale de l'Association des maires d'Ile-de-France, M. Jean-

Philippe GAUTRAIS rappelle qu'elle a exprimé le souhait d'être rattachée à la commune d'Alfortville. Une procédure de mutation est actuellement en cours vers cette collectivité.

M. Guillaume CANTILLON excuse l'absence de membre élu de la ville de Paris. Il indique que la secrétaire générale, Madame Marie VILLETTE, a adressé ce jour un mail au préfet, secrétaire général aux politiques publiques, M. Pierre-Antoine MOLINA, pour poser deux questions, l'une relative à l'ARE, l'autre au sujet des agents qui seront rattachés à la ville de Paris.

Concernant l'ARE, la ville de Paris aimerait obtenir des précisions sur le support légal de la procédure prévue pour le versement de l'ARE, et notamment la raison pour laquelle le versement n'est pas effectué par un centre de gestion, de même que sur le rôle à jouer par la direction des ressources humaines de la ville et par Pôle Emploi.

Concernant les agents qui seront rattachés à la ville de Paris, la ville souhaiterait formaliser un échange avec ces deux agents pour recueillir une expression claire de leur volonté et préciser avec eux les conséquences de ce rattachement sur leur statut (passage au statut spécifique d'adjoint administratif de la ville de Paris et d'attaché de la ville de Paris).

M. Guillaume CANTILLON précise que la ville de Paris souhaite bien sûr prendre sa part dans cette répartition et souhaite que ces affectations se passent dans de bonnes conditions pour que les agents retrouvent une collectivité de rattachement.

M. Olivier ANDRE précise que M. Pierre-Antoine MOLINA a bien reçu le mail de la secrétaire générale de la ville de Paris et lui a apporté les réponses à ses questions. Il rappelle que c'est bien l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris qui affectera les agents au sein des collectivités.

M. Olivier ANDRE ajoute que les modalités de versement de l'ARE sont différentes pour le Forum métropolitain et pour la ville de Paris. En effet, la ville de Paris a passé une convention avec Pôle Emploi qui permet de lui confier le versement de l'ARE, ce qui n'est pas le cas du Forum métropolitain qui n'a pas souscrit une telle convention. Les cotisations des membres du Forum vont donner matière à émission de titres qui seront versés à la ville de Paris et que le comptable recouvrera. Cette mécanique comptable ne devrait pas poser de difficulté d'autant que les montants sont relativement modestes pour l'ensemble des collectivités.

M. Olivier ANDRE confirme la nécessité évoquée par M. Guillaume CANTILLON d'une prise de contact entre les collectivités concernées par l'affectation des agents et les agents eux-mêmes. Il propose à M. Guillaume CANTILLON, si cela s'avérait nécessaire, la tenue d'une réunion technique entre les services de la ville de Paris et les services préfectoraux.

Concernant les contacts pris avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour le rattachement de Mme Sara HELMI, M. Olivier ANDRE précise que c'est la préfecture de la Seine-Saint-Denis qui s'en est chargée.

M. Jean-Philippe GAUTRAIS invite les membres présents à voter.

La délibération portant sur la répartition des agents encore rattachés au Forum métropolitain est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

M. Jean-Philippe GAUTRAIS indique que toutes les délibérations sont approuvées et que le Forum métropolitain va donc pouvoir être dissous.

Il remercie les services de la préfecture d'avoir accompagné cette dissolution tout au long de l'année, ainsi que l'ensemble des collectivités concernées, notamment la ville de Paris qui a indiqué depuis le début qu'elle honorerait ses engagements pour la dissolution.

M. Jean-Philippe GAUTRAIS remercie la préfecture d'avoir permis que les recouvrements soient faits.

Il remercie également les collectivités d'Alforville et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en plus de la ville de Paris, pour l'accueil des agents. Il rappelle qu'il avait pris l'engagement que l'on puisse trouver aux agents du Forum métropolitain une collectivité de rattachement.

M. Olivier ANDRE rappelle qu'il convient à présent au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris de prendre un arrêté actant la dissolution, qui sera pris avant le 31 décembre 2022. Il est également nécessaire de laisser le temps à la DRFIP de mener les toutes dernières opérations de liquidation.

M. Jean-Philippe GAUTRAIS procède à la signature de l'ensemble des délibérations (à l'exception de celle sur le compte administratif 2021 signée par M. Philippe KNUSMANN, désigné président pour cette délibération).

Le président du Forum métropolitain du grand Paris

Jean-Philippe GAUTRAIS